

Signer une pétition déposée au Sénat, mode d'emploi.

1) Vous êtes sur la page de la pétition, vous allez cliquer sur la case bleue « Signer » :

PÉTITION

La plateforme e-pétitions permet de déposer une pétition adressée au Sénat ou de soutenir une pétition déjà publiée. Les pétitions ayant recueilli au moins 100 000 signatures dans un délai de 6 mois sont transmises à la Conférence des Présidents qui peut décider d'y donner suite (création d'une mission de contrôle, inscription à l'ordre du jour d'un texte législatif, débat en séance publique...)

POUR LA FIN DE LA REDUCTION FISCALE POUR LES DONN AUX ASSOCIATIONS QUI UTILISENT DES MOYENS ILLEGAUX CONTRE DES ACTIVITES LEGALES.

Willy SCHRAEN 15/02/2022 Identifiant N°947

Ces dernières années, le nombre d'associations ou d'organismes se réclamant d'intérêt général s'est fortement développé.

Cette notion d'intérêt général doit en principe être liée au caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique ou à la défense de l'environnement naturel attaché aux actions des associations et fondations.

Celles-ci peuvent ainsi bénéficier d'avantages fiscaux et faire appel à la générosité du public. Ainsi chaque don offre à son donateur une réduction fiscale d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur la fortune immobilière.

Or, derrière cet objectif de sensibilisation et d'information, certaines associations incitent à la haine contre des activités légales et elles militent parfois avec violence contre des activités rurales et traditionnelles comme la chasse, la pêche ou l'élevage par exemple, avec des moyens répréhensibles d'obstruction ou d'introduction dans des propriétés privées.

Elles n'hésitent pas non plus à harceler ou à montrer du doigt une entreprise ou une personne qui se serait mal comportée, dans le but assumé de la livrer à la haine sur les réseaux sociaux. La

5 620 /100 000 SIGNATURES

BESOIN DE PLUS DE SIGNATURES

SIGNER

Intégrer ↗

Référence : SÉNAT-INT-2022-02-947

Vous voyez alors apparaitre ce message :

VEUILLEZ VOUS CONNECTER

Pour signer une pétition
La connexion via FranceConnect permet de conserver votre **anonymat** (aucune donnée personnelle n'est récupérée), tout en garantissant qu'une pétition n'est signée qu'une seule fois par une même personne physique.

 **S'identifier avec FranceConnect**

[Qu'est-ce-que FranceConnect ?](#)

C'est normal ! Cela permet de vérifier que c'est bien vous et personne d'autre qui signez cette pétition. Cela empêche qu'une seule personne ou un robot signe plusieurs fois la pétition. C'est ce qui donne toute sa valeur à cette pétition...

Donc pas de panique, vos données personnelles ne sont pas utilisées, vous pouvez cliquer sur la case « S'identifier avec France Connect ».



2) S'identifier, plusieurs choix...

Vous voyez alors apparaître cette fenêtre :



Vous pouvez alors choisir de vous identifier au moyen de différentes applications. En fonction de votre choix, il faudra vous munir de vos codes :

- **Impot.gouv** : il vous faut votre n° fiscal et votre code personnel ;
- **Assurance maladie** (ameli) : il vous faut votre n° de sécurité sociale et votre code confidentiel ;
- **L'identité numérique La Poste** (! uniquement pour ceux qui ont un compte !) : votre n° de mobile ;
- **Mobile connect et Moi** (! uniquement pour les abonnés Orange et qui ont un compte existant !) : votre n° de mobile ;
- **MSA** (! uniquement pour ceux qui ont un compte !) : n° de sécurité sociale MSA et votre mot de passe

Une fois vos codes rentrés, vous voyez apparaître cette fenêtre :



Vous vous êtes connecté, mais vous n'avez pas encore signé. Il faut à nouveau cliquer sur la case bleue.

Vous avez été connecté de façon anonyme

Aucune donnée n'a été échangée pour vous connecter.

Continuer sur Signataire e-pétitions du Sénat

On clique ici !

3) Vous allez maintenant pouvoir signer la pétition !
Vous voici de retour sur cette page :

tions permet de déposer une pétition adressée au Sénat ou de soutenir une pétition déjà publiée. Les
eilli au moins 100 000 signatures dans un délai de 6 mois sont transmises à la Conférence des Présidents
donner suite (création d'une mission de contrôle, inscription à l'ordre du jour d'un texte législatif, débat
)

LA REDUCTION FISCALE POUR
SOCIÉTÉS QUI UTILISENT
GAUX CONTRE DES
S.

ifiant: N°947

ociétés ou d'organismes se réclamant d'intérêt général

incipe être liée au caractère philanthropique, éducatif,
if, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du
le l'environnement naturel attaché aux actions des

5 629

/100 000
SIGNATURES

BESOIN DE PLUS DE
SIGNATURES

SIGNER

Si vous voyez apparaître
cette case bleue, c'est que
vous n'avez pas encore signé
la pétition. Il faut donc
cliquer dessus.

Une fois la pétition signée, la
case apparaît verte

5 630

/100 000
SIGNATURES

BESOIN DE PLUS DE
SIGNATURES

✓ SIGNÉE !
(CLIQUER POUR
ANNULER)



Intégrer ↗